

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°26-081

SERVICE : Direction de l'Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

OBJET : Bail commercial – local situé au sein du Parc d'activités La Clé des Chants, lieu-dit Les Curtils sur la commune de MONTREVEL-EN-BRESSE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-23, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n°20-27 du 31 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué Monsieur Jean-Luc ROUX à la politique des déchets, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage des choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse organise sur son territoire la collecte des déchets, recyclables ou non, par le biais de ramassages en porte à porte, de l'apport volontaire ou d'installations spécifiques telles que les dix déchetteries installées sur son territoire.

CONSIDERANT que conformément aux orientations nationales, la Communauté d'Agglomération souhaitant s'inscrire dans un développement plus durable, a souhaité dans sa stratégie locale de prévention mettre en œuvre des mesures pour augmenter le réemploi des objets et équipements, et ainsi limiter les déchets.

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération a fait évoluer son offre de recyclerie pour que l'ensemble des usagers du territoire aient accès à une offre de produits de seconde main, grâce notamment au local situé à Montrevel-en-Bresse, au sein du Parc d'Activités LA CLE DES CHANTS, dans lequel la prestation de recyclerie (réception, réparation et vente) sera confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public.

DECIDE

DE SIGNER un bail commercial avec la société PARC D'ACTIVITES LA CLE DES CHANTS, dont le siège social est situé aux Curtils 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 328 075 783, représentée par Monsieur Vincent JOSSERAND agissant en sa qualité de gérant.

Le bail commercial précise les points suivants :

- Les locaux loués à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse par la société PARC D'ACTIVITES LA CLE DES CHANTS, sont constitués de deux lots appelés ZONE 5 et ZONE 8, d'une surface pondérée de 432 m², de 4 places de parking, et d'un espace pour l'installation d'une benne, situés au lieu-dit Les Curtils à MONTREVEL-EN-BRESSE (01340), sur les parcelles cadastrées AI n°32 et 36 ;
- Le présent bail débutera le 1^{er} mars 2026 et prendra fin au 27/02/2035, avec faculté de résiliation triennale ;
- La présente location est consentie pour un loyer de 28 200 € hors taxes par an.
- Les frais d'état des lieux de 400 € HT et les frais de rédaction du bail de 1 200 € HT sont à la charge de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 12 mars 2026

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,



Jean-Luc ROUX
Délégué à la gestion des déchets